

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs

Séance du 23 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de Daours, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

DATE D’AFFICHAGE :19 /01/2021

PRÉSENTS : Messieurs Didier BARDET, Jérôme DINE, Philippe DINE, Denis BRUNEL (pouvoir Giovanni BOSCO), Stéphane RICHARD, Didier MARECHAL, Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET (pouvoir Marie-Odile CREPIN), Nicole GIGUERE, Cassandra DELANCHY.

Absents excusés : Messieurs Patrick DUMOULIN, Giovanni BOSCO, Paolo LEROY, Mesdames Cécilia HEDOUIN, Marie-Odile CREPIN,

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bardet, Maire, ouvre la séance à dix heures, et procède à l'appel de tous les conseillers présents. Après avoir vérifié que tous les conseillers avaient reçu le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020, il propose de passer à l'adoption de ce dernier.

POUR : 10 + 2 pouvoirs

Le compte -rendu de la séance du 11 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- Carte bancaire et régie d'avance

Après discussions, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la création d'une régie d'avance et la demande d'une carte bancaire auprès d'un établissement financier de Corbie.

- Viabilisation électrique de la parcelle ZL 5 (Maison de Santé)

Pour l'installation de la future maison de santé, il convient d'étendre 3 réseaux : électrique, éclairage public et communications électroniques. La FDE sera chargée de l'exécution des travaux d'extension, et la commune prendra en charge une partie de ces travaux (4 310.46 € et 1 722.00 €) ; le groupement de professionnels de santé remboursera à la commune la participation financière à ces travaux

Communications diverses

- Vidéo protection

Monsieur le Maire indique que lors du vote du budget du Conseil Départemental, l'assemblée départementale a décidé d'inscrire dans son budget la possibilité pour les communes de demander des subventions pour l'installation de vidéoprotection. Cette subvention s'élève à un maximum de 40% de la dépense dans la limite de 50 000€. Devant cette nouvelle possibilité de subventionnement, le Maire indique avoir demandé des devis complémentaires qui prennent en compte les entrées et sorties de la commune, considérant notamment les vols qui ont lieu dans la commune. Pour rappel, des demandes de financement ont déjà été demandées pour l'installation de vidéo prévue initialement à la salle polyvalente et sur le site de la Vieille Somme (DETR à hauteur de 30 à 40% du montant HT). Une demande de modification de la demande de subvention DETR sera faite après qu'ait été chiffré le montant total de ces équipements de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal accepte le principe tel qu'indiqué par le Maire (demandes de devis et demandes de subventions). Le dossier sera représenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Mise aux normes cuisine Salle polyvalente

Le Maire indique que le fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme s'élève à 40 000€ maximum en une fois, sans possibilité d'en bénéficier lors d'une demande ultérieure. Aussi, le Conseil Municipal du 11 décembre avait délibéré pour faire une demande de subvention à la Com de Com pour la remise aux normes de la cuisine. Devant ces modalités d'obtention de ce fonds de concours, le Maire propose que l'opération de remise en état de notre salle des fêtes soit étudiée dans son intégralité et de faire chiffrer le changement des sanitaires, le remplacement de la centrale de ventilation ainsi que le changement de convecteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu autorise le Maire à préparer les dossiers qui seront réétudiés lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Installation antenne Orange :

La réunion organisée le 12 janvier 2021 avec le Conseil Municipal, l'exploitant agricole, Monsieur Bruno VASSEUR et l'installateur, sur le site de l'implantation de la future antenne relais Orange a permis de se rendre compte de l'emprise au sol du projet et des contraintes d'accès nécessaires pour les exploitants agricoles. Pour donner suite à cette rencontre, deux plans sont présentés. Le premier plan propose une implantation à 3.20m de la limite de propriété le long de la route départementale D1, le deuxième plan à 4.20m.

Souhaitant pouvoir planter des arbres entre la limite de propriété et l'antenne, le conseil municipal choisit le plan présentant le recul de la zone d'implantation à 4.20m de la limite de propriété.

La séance est levée à 11 h.

Le maire, Didier BARDET

la secrétaire de séance, Cassandra DELANCHY

